

Comme on nous parle: la lettre d'E. Philippe, du 11 janvier 2020, sur les retraites

 blogs.mediapart.fr/emmanuel-dockes/blog/120120/comme-nous-parle-la-lettre-d-e-philippe-du-11-

Emmanuel Dockès, *Mediapart*, 20 janvier 2020

Le Premier Ministre

Paris, le 11 JAN. 2020

La lettre sur la réforme des retraites, que M. le Premier Ministre a envoyé à tous les partenaires sociaux ce 11 janvier 2020 donne la dernière position du Gouvernement, elle fracture le front syndical, mais aussi elle est un concentré de tous les éléments de communication de nos gouvernants de ces dernières semaines. Pour toutes ces raisons, il convient de la lire soigneusement, de la décrypter, d'essayer d'en comprendre le sens derrière les slogans et les éléments de langages stéréotypés qu'elle répète. Cette lettre est reproduite en entier à la fin. Le commentaire de cette lettre, petit bout par petit bout, suit. Pour ceux qui préfèrent commencer par la lire d'abord en entier sans se faire influencer par les commentaires, elle est à la fin.

Mais avant de le commencer, il faut dénoncer l'injustice d'une critique habituellement faite au Gouvernement : on lui reproche d'être mauvais pédagogue. C'est comme si on reprochait à un pâtissier d'avoir raté sa tarte au pomme, alors qu'en réalité il vient de faire un baba au rhum. Le Gouvernement n'essaie pas de faire de la pédagogie, mais de la communication, autrement dit de la pub. Et cet exercice est partiellement un exercice de désinformation, ce qui est tout le contraire de la pédagogie.

Pour savoir si le Gouvernement est habile, il faut donc se demander s'il ment bien. Et là, reconnaissons-le d'emblée, c'est pas mal. Evidemment, presque plus personne ne croit le discours de nos dirigeants, ce qui pourrait faire penser qu'ils mentent mal. Mais pour leur défense, les falsifications qu'on leur demande sont tellement grosses, qu'en convaincre une petite partie de la population est une prouesse. Cette lettre, par exemple, a déjà convaincu plusieurs organisations syndicales qu'elles avaient gagné quelque chose d'important. C'est formidable. Il faut donc commencer cette lecture avec respect.

Monsieur [REDACTED]

Je vous remercie de votre présence aux réunions que j'ai organisées hier au sujet du financement, à court, moyen et long terme, de notre système de retraites.

"Monsieur"

La lettre a été envoyée à tous les n°1 des principales organisations syndicales et patronales. Ce sont des hommes...

"Je", "J'ai"

Toute la lettre est écrite à la première personne : Je, moi, le Premier Ministre-chef. Comme si c'était lui, tout seul qui avait tout décidé. Il n'y a pas de collégialité, pas même gouvernementale. La toute puissance est revendiquée individuelle. Les rois usaient du "nous" car au travers d'eux le Royaume s'exprimait. Là rien de tel. C'est moi, moi et moi seul. J'ai décidé.

Evidemment, c'est un sacré mensonge. Déjà, s'il y a un "je", un chef, c'est Emmanuel Macron. Le "je" d'Edouard Philippe sert à cacher le Président. On peut y lire une bonne nouvelle. Si M. Macron se cache derrière son Premier Ministre, c'est qu'il a peur du mouvement social.

Toutefois, même en remplaçant le "Je" Edouard Philippe par un "je" Emmanuel Macron, il s'agit encore un mensonge. Le pouvoir d'Etat est un nous, où s'expriment plusieurs influences et en particulier dans notre cas, de grandes puissances financières (Blackrock, etc...).

C'est le miracle de la "représentation" que de mettre des masques sur le pouvoir et son exercice. Ici, ce qui a été choisi c'est le masque d'un individu seul et surpuissant. Superman, comme au cinéma, de la fiction, comme au cinéma. Mais une fiction qui se prétend vraie : pas comme au cinéma. Un mensonge donc qui vise à protéger les différents auteurs de ce texte.

Pour la suite du commentaire, au lieu de tout attribuer au "je" autoritaire et falsificateur du Premier Ministre, l'expression "nos gouvernants", plus floue, mais plus réaliste, sera préférée pour viser les auteurs de ce texte.

Au terme de ces réunions, convaincu de l'importance du dialogue social dans notre démocratie, je souhaite convaincre la majorité des partenaires sociaux de s'engager dans la démarche suivante :

"convaincu de l'importance du dialogue social"

Le "dialogue social", c'est l'influence accordée aux organisations patronales et syndicales et notamment aux conventions collectives qu'elles font lorsqu'elles tombent d'accord. Nos gouvernants se disent donc "convaincu de l'importance du dialogue social".

En vérité, il s'agit d'une conviction intermittente, qui apparaît seulement de temps en temps.

Lorsqu'il s'agit de permettre la destruction de protections sociales par convention collective, nos gouvernants n'ont pas de mot trop beaux pour chanter le dialogue social. On se souvient de la loi Travail, des ordonnances Macron... le dialogue social et ses capacités d'adaptation au concret étaient alors la plus belle chose au monde, un horizon radieux à atteindre à tout prix.

En revanche, lorsque le dialogue social ne suffit pas pour détruire les avantages sociaux, lorsque l'accord du patronat et des organisations syndicales préserve des droits, nos gouvernants n'aiment plus du tout le dialogue social. La dernière et très puissante destruction des droits des chômeurs (loi du 5 septembre 2018, décrets du 26 juillet 2019) s'est faite contre l'accord syndicat/patronat, contre le dialogue social. Nos gouvernants s'essuient volontiers les pieds sur le dialogue social lorsqu'il ne permet pas la destruction des avantages sociaux.

Quand nos gouvernants se disent "convaincus de l'importance du dialogue social", c'est donc un demi mensonge. Et ils sont convaincus que parfois, le dialogue social peut servir à la destruction d'avantages sociaux. Et ils sont convaincus qu'il faut détruire les avantages sociaux.

En matière de retraite, après plusieurs réformes destructrices, le *status quo* était relativement consensuel. Seuls quelques idéologues et certains des plus avides financiers attirés par la captation de l'épargne-retraite en voulaient plus. Le dialogue social ne produisait pas de destruction. Nos gouvernants ont donc totalement méprisé ce dialogue et voulu tout faire passer en force, comme pour l'assurance chômage. La résistance est si forte, qu'ils se disent que peut-être un peu de dialogue social pourrait aider à faire passer la réforme. Et les re-voilà "convaincu de l'importance du dialogue social". D'ailleurs la suite de la lettre n'ouvre qu'un dialogue social très encadré. Nos gouvernants ne sont d'accord pour laisser une place au dialogue social, qu'à la condition expresse et très ferme que cette négociation serve à faire passer les grandes destructions souhaitées.

"partenaire sociaux"

Un "partenaire", c'est quelqu'un qui est dans la même équipe. Les partenaires sont solidaires, ils vont dans la même direction. Ils ne se battent pas les uns contre les autres. Si organisations syndicales et organisations d'employeur sont des "partenaires", un syndicat qui organise la grève, la révolte, la résistance ne peut être qu'un fou.

En réalité, nul n'est le partenaire de son maître. Une organisation de souris qui se considère comme le partenaire d'une organisation de chats est au mieux dans l'erreur, au pire dans la trahison.

Entre syndicat de salariés et organisations patronales, il peut y avoir un "dialogue", puisqu'ils ont des points de vues différents. Ce sont alors des "interlocuteurs". Lorsque

aucun dialogue n'est possible, ce sont des "adversaires". La banalité de l'expression "partenaires sociaux" exprime la banalité d'une falsification. Elle concède aussi la possibilité de quelques trahisons.

1. Je confirme la volonté du Gouvernement de construire un système universel de retraite, par répartition et par points, plus fort, plus simple et plus juste que le système actuel. Les régimes spéciaux seront supprimés au terme de la période de transition définie en décembre dernier. Tous les Français seront affiliés au régime universel.

"Je confirme la volonté" "seront" "seront"

La première phrase commence par "Je confirme la volonté...". Les phrases suivantes décrivent un futur présenté comme certain : "Les régimes spéciaux seront supprimés... Tous les Français seront affiliés..." Le Gouvernement veut. Cela sera. Après avoir dit "dialogue", les gouvernants se reprennent : le "je" ordonne l'obéissance à sa volonté. Le dialogue ne sera toléré que s'il est d'abord une soumission.

"Système universel de retraite" "par points" "Les régimes spéciaux seront supprimés"...

Tout l'essentiel est bien conservé.

2. Ce système universel constitue un grand projet de justice sociale. Les concertations ouvertes sur la pénibilité, le minimum de retraites, l'emploi des seniors, la gestion des fins de carrière dans les entreprises comme dans le secteur public, permettront de l'améliorer encore.
3. Pour que ces avancées soient crédibles, et pour que les assurés, notamment les plus jeunes, retrouvent confiance dans leur système de retraite, il faut qu'il soit financé et que la gouvernance mise en place et largement confiée aux partenaires sociaux dispose des leviers nécessaires. L'impératif d'équilibre du système de retraite, ainsi que les importantes responsabilités qui seront confiées aux partenaires sociaux pour le piloter, seront inscrits dans le projet de loi.

"un grand projet de justice sociale"

Parler de "justice sociale", alors que le projet fait exactement le contraire, comment osent-ils ? Par exemple, actuellement, on prend en compte les vingt-cinq meilleures années pour faire les calculs. Ce qui permet à ceux qui ont eu des périodes de chômage, des congés parentaux, des creux dans leur vie professionnelle, de ne pas trop en subir les conséquences. C'est un élément de calcul crucial en faveur des précaires, des chômeurs, des femmes... un élément qui permet de réduire les inégalités.

Annoncer le même nombre de point par euro cotisé, c'est une logique d'épargne. Les plus riches doivent avoir plus de droits, proportionnellement à leur plus grande richesse. Il s'agit du contraire de la redistribution. C'est un principe d'accumulation individuelle. On est très loin de la "justice sociale".

Nos gouvernants ne cessent de vendre l'idée qu'ils prennent au plus favorisés (comme les cheminots) pour donner aux moins favorisés. Les plus favorisés, les cheminots ? Alors

que la rémunération du capital explose et que cette année encore d'autres records ont été battus ? Mais s'il est une chose absolument exclue, c'est bien de regarder de ce côté là.

La justice sociale est un effort de réduction des inégalités. Et, les inégalités en France ne cessent de s'accroître. Mais ce n'est évidemment pas à cause de ces fonctionnaires sous payés, au point d'indice bloqué depuis des années, ni du fait des conducteurs de métro ou de train, qui ne cessent de perdre des droits. Oser parler de "justice sociale", sans parler des véritables inégalités qui frappent notre société, et en organisant une réforme qui sera défavorable aux plus faibles, à savoir les précaires, les femmes, les chômeurs, c'est sans doute l'une des falsifications les plus choquantes de la communication gouvernementale.

"notamment les plus jeunes" "retrouvent confiance"

C'est une réforme qui est entièrement faite contre les plus jeunes. Les plus vieux échapperont aux effets délétères du texte. Leurs retraites, correctes, leur seront payées. Et elles le seront par les plus jeunes, puisque le système par répartition est conservé. Lesquels plus jeunes verront eux leurs droits amputés. Payer aux anciens de bonnes retraites, sans acquérir de droits pour sa propre retraite, c'est ce que le Gouvernement tente d'imposer aux plus jeunes. Et cette injustice générationnelle scandaleuse est faite pour que "les plus jeunes" "retrouvent confiance dans leur système de retraite".

Je vous fais les poches pour que vous me fassiez confiance. La démarche est originale.

4. C'est aussi la raison pour laquelle le projet de loi prévoira que le futur système universel comporte un âge d'équilibre.

+ Celui-ci constituera un des leviers de pilotage collectif du système dans la durée et servira également de référence individuelle aux assurés afin qu'ils partent en retraite avec un niveau adéquat de pension.

"âge d'équilibre"

Il s'agit de la ligne rouge de la CFDT, de cette fameuse question de l'âge pivot que la CFDT refuse depuis le début. Il est dit clairement que cet âge pivot sera présent.

"Celui-ci constituera..."

Cette phrase est exemplaire : elle ne veut rien dire et elle y arrive. On peut toujours dire d'une règle sur la retraite qu'elle "constituera un des leviers de pilotage etc." Cela marche avec n'importe quelle règle de n'importe quel système de retraite. Ce gros paragraphe n'a donc qu'un seul sens : celui de répéter une deuxième fois que le système futur comprendra un âge d'équilibre.

Cette référence collective pourra être adaptée pour refléter la diversité des carrières professionnelles, et notamment les situations de pénibilité ou de carrière longue.

"Pourra être adapté"

Le système "pourra" prendre en compte la diversité, la pénibilité, les carrières longues... Cela veut dire qu'il pourrait aussi ne pas les prendre en compte. Le Gouvernement dit ici qu'il pourrait céder ou bien qu'il pourrait ne pas céder. On verra bien quand les grèves se seront arrêtées.

Ce "on verra bien" est une concession par rapport à la position antérieure. L'intention était de ne pas prendre en compte la diversité, la pénibilité, les carrières longues... La gravité de refus initial de prise en compte n'est pas toujours bien compris. Défendre un système qui ne prenne pas en compte l'espérance de vie, si différente d'un métier à l'autre (c'est cela ne pas prendre en compte de la pénibilité), un système qui ne tienne aucun compte de la situation particulière de ceux qui ont commencé à travailler à seize ans (c'est cela refuser de prendre en compte les carrières longues), un système où toute période de chômage ou de congé parental réduit le montant de la retraite (c'est cela le mode de calcul proposé)... On peut se demander comment on a pu en arriver là.

Du point de vue des éléments de langage cet abandon de tout objectif de justice sociale a été défendu au nom de la simplicité et de l'égalité produite par une même règle pour tous.

On retrouve ici la même arnaque que celle précédemment décrite pour l'"importance du dialogue social". Lors de la défense des ordonnances Macron, nos gouvernants étaient entièrement dévoués à la défense de la diversité, du concret, des spécificités, du "terrain". Ils sont ici en défense d'une règle unique, universelle, qui ne tient aucun compte de la diversité. Comment peuvent-ils se contredire à ce point ?

Lors des ordonnances Macron, il s'agissait (au nom des spécificités du concret) de détruire des protections de base, qui existait pour tous les salariés. La règle unique pour tous était alors l'horreur. Sur la retraite, il s'agit de détruire des avantages spéciaux, gagnés ici et là par les salariés placés dans des situations spéciales. La règle unique pour tous est alors la plus belle, la plus nécessaire des choses. Bref, le Gouvernement est prêt à dire absolument n'importe quoi et son contraire, pourvu qu'à la fin cela détruise des avantages sociaux.

Ce qu'il faudrait, en réalité, c'est agencer des règles générales et règles spéciales. Il fut un temps (lointain) où l'on pensait nécessaire d'avoir une protection de base pour tous et où l'on pensait que cette protection de base n'interdisait jamais l'obtention ou la conquête de protections particulières, supplémentaires. On appelait cela le principe de faveur.

Enfin, l'âge d'équilibre permettra à de nombreux Français qui partent aujourd'hui entre 64 et 67 ans pour éviter une décote, et en particulier aux femmes et aux plus modestes, de partir plus tôt à la retraite avec un taux plein.

La référence aux français qui partent entre 64 et 67 ans aujourd'hui, aux femmes et aux plus modestes, est un des sommets du texte.

L'âge d'équilibre ou âge pivot c'est une règle qui prévoit des décotes pour tous les salariés de moins d'un certain âge, 64 ans dans le projet initial. Ce qui revenait à imposer à presque tous les salariés de travailler jusqu'à 64 ans et au-delà pour avoir une pension correcte. Ces pauvres gens obligés de travailler au-delà de 64 ans, sont ici plaint, comme s'ils étaient défendu par le projet. Alors que le projet était clairement de pousser le plus de personnes possible à travailler au-delà de 64 ans.

Le Gouvernement vise aussi "en particulier" les "femmes", lesquelles sont parmi les premières victimes de la réforme. Ou encore "les plus modestes", lesquels sont souvent les travailleurs précaires ou ayant connus de longues périodes de chômage, et sont donc aussi les premières victimes du projet.

La phrase laisse ainsi penser que le projet protège ses principales victimes. On hésite à qualifier ce procédé. Une falsification, une malhonnêteté, une escroquerie ? Je n'en suis pas sûr. Le procédé est ici tellement grossier, qu'il semble qu'il s'agit plutôt d'une petite blague, d'un humour de communicant.

5. Une conférence sur l'équilibre et le financement des retraites sera mise en place. Je propose qu'elle soit animée par M. Jean-Jacques MARETTE, ancien directeur général de l'AGIRC-ARRCO, et réunisse les partenaires sociaux qui participeront à la gouvernance du futur système, des représentants de l'Etat et un représentant désigné par le Premier président de la Cour des Comptes.

La conférence proposera les mesures permettant d'atteindre l'équilibre financier en 2027, en s'inscrivant dans le cadre des projections du Conseil d'orientation des retraites.

Elle formulera également des recommandations sur le pilotage du système de retraite dans la durée, à moyen et long terme, notamment en ce qui concerne les sources de financement des prestations de solidarité et des prestations contributives, ainsi que les relations financières avec l'Etat.

De grandes réunions, de nombreux palabres en perspectives... Faire des commissions pendant de longs mois pour noyer le poisson, pour plus exactement pour asphyxier les grévistes qui ne peuvent pas tenir éternellement sans paie.

Aux travailleurs actuellement en lutte, on répond ici : nous étudierons tranquillement votre dossier lorsque, épuisé, vous aurez cessé votre mouvement et que vous n'aurez plus aucun moyen de pression.

Je veux bien discuter, mais seulement lorsque vous aurez été vaincus.

6. La conférence sur l'équilibre et le financement des retraites remettra ses conclusions d'ici la fin du mois d'avril 2020, afin qu'elles puissent être prises en compte avant le vote du projet de loi en seconde lecture. A l'été 2020, lors de la publication de la loi, les Français auront ainsi une vision complète de la réforme et de ses effets.

Cette organisation du calendrier est fascinante. La discussion peut avoir lieu pourvu que cette discussion n'aboutisse qu'après la fin des grèves... et aussi pourvu que cela ne retarde par l'adoption de la réforme ! La procédure d'adoption devant le Parlement ne sera même pas suspendue. Le texte pourra être adopté en première lecture par le Parlement, dans l'ignorance complète des travaux de la grande commission/conférence.

En d'autres termes, nos gouvernants affirment qu'ils sont d'accord pour organiser une grande négociation collective, à la condition qu'ils puisse commencer à faire adopter leur projet sans aucunement prendre en compte ces discussions.

7. Pour démontrer sa confiance envers les partenaires sociaux, et ne pas préjuger de l'issue de leurs travaux concernant les mesures à prendre pour atteindre l'équilibre en 2027, je suis disposé à retirer du projet de loi la mesure de court terme que j'avais proposée, consistant à converger progressivement à partir de 2022 vers un âge d'équilibre de 64 ans en 2027.
Le Gouvernement modifiera le projet de loi pour demander au Parlement une habilitation large lui permettant de prendre par ordonnance toute mesure permettant d'assurer l'équilibre du système de retraite à l'horizon 2027.

"retirer du projet de loi " "âge d'équilibre de 64 ans en 2027"

"OK", lâche ici M. Edouard Philippe ; "j'enlève l'âge pivot à 64 ans du projet de loi". C'est la principale concession. C'est pour que la CFDT puisse crier victoire. Mais l'âge pivot est conservé. Quel âge ? Qui va le décider et comment ? Réponse au paragraphe suivant...

"une habilitation large lui permettant de prendre par ordonnance toute mesure permettant d'assurer l'équilibre..."

Le Gouvernement demande qu'on lui accorde les pleins pouvoir pour fixer "toute mesure permettant d'assurer l'équilibre du système"... ce qui inclut la possibilité de fixer un âge pivot, mais aussi d'allonger la durée du travail, d'abaisser le montant des pensions... Bref, le Gouvernement demande l'autorisation d'adopter n'importe quelle mesure (et notamment, pourquoi pas, un âge pivot à 64 ans, comme prévu), tout seul, sans débat parlementaire. Vous ne voulez pas d'un âge pivot à 64 ans dans la loi ? OK. Mais seulement si la loi m'autorise à imposer cela ou n'importe quoi d'autre par ordonnance.

Si, comme je l'espère, un accord intervient au sein de la conférence d'ici fin avril, le Parlement pourra en tenir compte lors de la seconde lecture et le Gouvernement prendra une ordonnance transcrivant cet accord dans la loi.

C'est cette phrase qui contient un recul : si le patronat et les organisations syndicales tombent d'accord sur d'autres mesures que l'âge pivot à 64 ans pour "assurer l'équilibre du système à l'horizon 2027", nos gouvernants disent qu'ils accepteront d'entériner leur accord.

En d'autres termes, nos gouvernants face à la pression des grèves et de la rue acceptent de reculer sur ce point, mais à une condition : il faut que le patronat français soit d'accord...

Je veux bien céder un tout petit peu, sur un seul point... mais seulement si le patronat lui aussi me le demande. Cette condition mise au recul en dit long.

Dans l'hypothèse où un accord ne pourrait intervenir, le Gouvernement, éclairé par les travaux de la conférence, prendra par ordonnance les mesures nécessaires pour atteindre l'équilibre d'ici 2027 et financer les nouvelles mesures de progrès social. Je veux être parfaitement clair sur ce point : je prendrai mes responsabilités.

"un accord ne pourrait intervenir" "prendra par ordonnance les mesures nécessaires"

Cela confirme qu'en l'absence d'accord du patronat nos gouvernant veulent pouvoir faire tout ce qu'ils désirent, y compris, notamment, l'âge pivot à 64 ans.

"Je veux être parfaitement clair" "je prendrai mes responsabilités".

"Je veux être parfaitement clair", typiquement le début de phrase qui annonce les embrouilles. La suite le confirme : "je prendrais mes responsabilités". C'est à dire qu'il fera quoi ? On ne le sait pas. Cela revient à dire : "Vous verrez bien ce que je ferais".

Cela sonne tout de même comme une menace : s'il n'y a pas d'accord du patronat, vous retrouverez tout le projet initial, sans que j'ai rien cédé, même pas une virgule.

8. Enfin, les mesures destinées à rétablir l'équilibre ne devront entraîner ni baisse des pensions pour préserver le pouvoir d'achat des retraités, ni hausse du coût du travail pour garantir la compétitivité de notre économie.

"ni baisse des pensions" ; "ni hausse du coût du travail"

Ni baisse des pensions, ni hausse des cotisations. Donc, retarder l'âge de la retraite est la seule solution envisageable. Travailler plus... La seule solution acceptable serait d'augmenter la durée du travail, alors que l'évolution de la productivité, le chômage, la préservation de l'environnement, la robotisation et l'intelligence artificielle, tout en somme impose de réduire la durée du travail.

En plus, il s'agit d'un mensonge, puisque le principal effet du projet de réforme est de faire baisser les pensions directement pour les uns (notamment les fonctionnaires) et à terme, facilement, pour tous les autres, en faisant baisser la valeur du point. Il s'agit d'ailleurs de la principale conséquence du passage d'un calcul par pourcentage du salaire (dont on connaît le montant) à un calcul par point (dont on ne connaît pas la valeur à l'avance).

Finalement seule l'augmentation des cotisations est véritablement exclue. Il s'agit du seul point qui soit vraiment important pour le patronat. Il s'agit du seul point sur lequel le Gouvernement refuse de discuter. Avec la même énergie qu'il met à refuser de céder à la grande majorité des citoyens - qui s'opposent à la réforme -, le Gouvernement impose de céder totalement aux désirs du patronat. Un Gouvernement du peuple par le patronat et pour le patronat ?

Nous connaissons tous l'histoire sociale du pays et le nombre de réformes importantes qui ont été retardées, voire empêchées, parce que notre dialogue social reste imparfait, parce que démocratie sociale et démocratie politique s'opposent au lieu de se renforcer. Le compromis que je propose, dans lequel je reconnais vos avancées, comme je souhaite que vous reconnaissiez celles du Gouvernement, me semble la meilleure méthode pour réformer notre système de retraites de façon apaisée, et également pour renforcer sur le long terme notre dialogue social.

"Nous connaissons tous..."

Ces premiers mots laissent à penser que ce qui suit est une évidence partagée, indiscutable, alors qu'il s'agit, une fois de plus d'une falsification grossière. En réalité la plupart des réformes importantes ont été accélérées ou permises par la lutte et par la grève, voire (hélas) par la guerre. Notre droit du social s'est construit en 1848, en 1919, en 1936, en 1945, en 1968... Les luttes, les conflits, n'ont donc pas tout "retardé". Ils ont accompagné, permis, accéléré. Les "réformes" retardées par les luttes, dont parle le Premier Ministre, ce sont les réformes de destruction du droit social. Le dialogue social dont parle le Premier Ministre, celui qui doit se "renforcer sur le long terme", c'est celui qui permet et accompagne les destructions d'avantages sociaux (on l'a déjà vu).

"Compromis" "apaisé" "dialogue social"

Comme nos gouvernants n'ont à peu près rien lâché le "compromis" est plutôt un passage en force et le "dialogue social" est si encadré, qu'il s'agit plutôt d'une soumission consentie. "De manière apaisée", cela veut dire sans conflit, sans grève, sans résistance. La soumission c'est le bien. La résistance c'est le mal. Au moins, comme cela c'est clair : le Premier Ministre propose de se soumettre et de cesser la grève pour laisser passer sa réforme.

Je vous saurai gré de bien vouloir me faire savoir si vous acceptez de vous inscrire dans cette démarche. Si elle rassemble un nombre suffisant de partenaires sociaux, je procéderai dès mardi à une saisine rectificative du projet de loi actuellement soumis au Conseil d'Etat et vous proposerai de réunir la conférence de financement d'ici la fin du mois de janvier.

En d'autres termes, nos gouvernants sont d'accord pour que commencent les palabres, mais pas tout de suite. Dans quinze jours, après que le mouvement se soit bien épuisé.

Je vous prie de croire, Monsieur [REDACTED], à l'assurance de ma haute considération.


Edouard PHILIPPE

À la lecture de votre lettre, M. le Premier Ministre, il me serait difficile de vous renvoyer la politesse sans mentir.

Ci-dessous la lettre en entier :

Le Premier Ministre

Paris, le 11 JAN. 2020

Monsieur le

Je vous remercie de votre présence aux réunions que j'ai organisées hier au sujet du financement, à court, moyen et long terme, de notre système de retraites.

Au terme de ces réunions, convaincu de l'importance du dialogue social dans notre démocratie, je souhaite convaincre la majorité des partenaires sociaux de s'engager dans la démarche suivante :

1. Je confirme la volonté du Gouvernement de construire un système universel de retraite, par répartition et par points, plus fort, plus simple et plus juste que le système actuel. Les régimes spéciaux seront supprimés au terme de la période de transition définie en décembre dernier. Tous les Français seront affiliés au régime universel.
2. Ce système universel constitue un grand projet de justice sociale. Les concertations ouvertes sur la pénibilité, le minimum de retraites, l'emploi des seniors, la gestion des fins de carrière dans les entreprises comme dans le secteur public, permettront de l'améliorer encore.
3. Pour que ces avancées soient crédibles, et pour que les assurés, notamment les plus jeunes, retrouvent confiance dans leur système de retraite, il faut qu'il soit financé et que la gouvernance mise en place et largement confiée aux partenaires sociaux dispose des leviers nécessaires. L'impératif d'équilibre du système de retraite, ainsi que les importantes responsabilités qui seront confiées aux partenaires sociaux pour le piloter, seront inscrits dans le projet de loi.
4. C'est aussi la raison pour laquelle le projet de loi prévoira que le futur système universel comporte un âge d'équilibre.
Celui-ci constituera un des leviers de pilotage collectif du système dans la durée et servira également de référence individuelle aux assurés afin qu'ils partent en retraite avec un niveau adéquat de pension.
Cette référence collective pourra être adaptée pour refléter la diversité des carrières professionnelles, et notamment les situations de pénibilité ou de carrière longue.
Enfin, l'âge d'équilibre permettra à de nombreux Français qui partent aujourd'hui entre 64 et 67 ans pour éviter une décote, et en particulier aux femmes et aux plus modestes, de partir plus tôt à la retraite avec un taux plein.

.../...

5. Une conférence sur l'équilibre et le financement des retraites sera mise en place. Je propose qu'elle soit animée par M. Jean-Jacques MARETTE, ancien directeur général de l'AGIRC-ARRCO, et réunisse les partenaires sociaux qui participeront à la gouvernance du futur système, des représentants de l'Etat et un représentant désigné par le Premier président de la Cour des Comptes.

La conférence proposera les mesures permettant d'atteindre l'équilibre financier en 2027, en s'inscrivant dans le cadre des projections du Conseil d'orientation des retraites.

Elle formulera également des recommandations sur le pilotage du système de retraite dans la durée, à moyen et long terme, notamment en ce qui concerne les sources de financement des prestations de solidarité et des prestations contributives, ainsi que les relations financières avec l'Etat.

6. La conférence sur l'équilibre et le financement des retraites remettra ses conclusions d'ici la fin du mois d'avril 2020, afin qu'elles puissent être prises en compte avant le vote du projet de loi en seconde lecture. A l'été 2020, lors de la publication de la loi, les Français auront ainsi une vision complète de la réforme et de ses effets.
7. Pour démontrer sa confiance envers les partenaires sociaux, et ne pas préjuger de l'issue de leurs travaux concernant les mesures à prendre pour atteindre l'équilibre en 2027, je suis disposé à retirer du projet de loi la mesure de court terme que j'avais proposée, consistant à converger progressivement à partir de 2022 vers un âge d'équilibre de 64 ans en 2027.
Le Gouvernement modifiera le projet de loi pour demander au Parlement une habilitation large lui permettant de prendre par ordonnance toute mesure permettant d'assurer l'équilibre du système de retraite à l'horizon 2027.
Si, comme je l'espère, un accord intervient au sein de la conférence d'ici fin avril, le Parlement pourra en tenir compte lors de la seconde lecture et le Gouvernement prendra une ordonnance transcrivant cet accord dans la loi.
Dans l'hypothèse où un accord ne pourrait intervenir, le Gouvernement, éclairé par les travaux de la conférence, prendra par ordonnance les mesures nécessaires pour atteindre l'équilibre d'ici 2027 et financer les nouvelles mesures de progrès social. Je veux être parfaitement clair sur ce point : je prendrai mes responsabilités.
8. Enfin, les mesures destinées à rétablir l'équilibre ne devront entraîner ni baisse des pensions pour préserver le pouvoir d'achat des retraités, ni hausse du coût du travail pour garantir la compétitivité de notre économie.

Nous connaissons tous l'histoire sociale du pays et le nombre de réformes importantes qui ont été retardées, voire empêchées, parce que notre dialogue social reste imparfait, parce que démocratie sociale et démocratie politique s'opposent au lieu de se renforcer. Le compromis que je propose, dans lequel je reconnais vos avancées, comme je souhaite que vous reconnaissiez celles du Gouvernement, me semble la meilleure méthode pour réformer notre système de retraites de façon apaisée, et également pour renforcer sur le long terme notre dialogue social.

Je vous saurai gré de bien vouloir me faire savoir si vous acceptez de vous inscrire dans cette démarche. Si elle rassemble un nombre suffisant de partenaires sociaux, je procèderai dès mardi à une saisine rectificative du projet de loi actuellement soumis au Conseil d'Etat et vous proposerai de réunir la conférence de financement d'ici la fin du mois de janvier.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, à l'assurance de ma haute considération.


Edouard PHILIPPE

Le Club est l'espace de libre expression des abonnés de Mediapart. Ses contenus n'engagent pas la rédaction.

